AR Prefecture

016-200054187-20250131-2025_01_05-DE Regu le 04/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)

SEANCE DU 31 JANVIER 2025

Le trente-et-un janvier deux mille vingt-cinq

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune

Date de convocation du Conseil Municipal :27 janvier 2025

<u>Présent(e)(s)</u>: DECELLE Guy, VERGNION Philippe, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Jean-Pierre, BOIBELET AVRIL Elsa, COUSSEAU Hervé, DÉNOUE Joël, MEIGNIEN Christine, MARTY Didier et CATINOT Isabelle.

<u>Pouvoir(s)</u>: Isabelle TEXIER à Jean-Pierre BARBOT, Franck NEBOUT à Joël DÉNOUE, Marlène MOUNIER à Jean-Michel CHABOT, Loïc BEULZ à Guy DECELLE, Anita CADORET à Éric CHAIGNAUD et Angèle BOULLAULT à Philippe VERGNION.

Absent(e)(s): Isabelle LASNIER

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 12 - Votants : 18

Secrétaire de séance : Hervé COUSSEAU

N° 2025-01-05

TRAVAUX DE VOIRIE 2025 HORS FDAC

Rapporteur : CHAIGNAUD Éric, 5ème Adjoint, en charge de la voirie

M. CHAIGNAUD, Adjoint chargé de la voirie, communique au Conseil Municipal les devis descriptifs et estimatifs des travaux et d'entretien des chaussées pour le programme des travaux de voirie 2024 (année du FDAC) de la commune, qui ont été retenus en commission communale de la voirie du 09 janvier 2025, et qu'il y a lieu de transmettre à la Communauté de Communes des 4B Sud Charente.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le Conseil Municipal

1°) Accepte les devis estimatifs de travaux de Voirie 2025 suivants :

AR Prefecture

016-200054187-20250131-2025_01_05-DE Reçu le 04/02/2025

TRAVAUX DE VOIRIE 2025 HORS FDAC				
n° chantier /devis	Dénomination	Longueur (m)	Montant HT	Montant TTC
3	VC Village de la Vozelle	200	3 092.51	3 711.01
4	VC Les Viaudries	230	1 065.75	1 278.90
5	VC Chez Penot	340	4 940.25	5 928.30
6	VC Chez Guimberteua	450	5 227.69	6 273.23
7	VC La Bercerie	510	7 891.28	9 469.54
8	VC Le Maine Moreaux	330	5 076.75	6 092.10
13	VC Les Marauds	65	1 894.73	2 273.68
14	VC Chez Vien	150	1 094.63	1 313.56
15	VC Chez Bertaud	425	7 959.00	9 550.80
16	VC Chemin des Guérinelles	200	808.50	970.20
17	VC Le Bois Chadenne	120	2 083.73	2 500.48
18	VC Les Ouvrards	ponctuelle	572.25	686.70
19B	VC sur ancien stade	50	2 304.75	2 765.70
	TOTAL		44 011.82	52 814.18

- 2°) Décide de confier la réalisation de ce programme de travaux de voirie à la Communauté de Communes des 4B Sud Charente;
- 3°) Dit que ce programme sera éventuellement revu à la baisse après le vote du budget 2025 en fonction des moyens financiers de la commune;
- 4°) Charge M. le Maire de transmettre la présente délibération à la Communauté de Communes des 4B Sud Charente;
- 5°) Autorise M. le Maire à signer les conventions de mandat ainsi que toutes pièces utiles.

Vote: Pour: 18 Contre: 0 Abstention(s): 0

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie le 3 février 2025,

Le secrétaire de séance, Hervé COUSSEAU

Le Maire,

Guy DECELLE

Certifié exécutoire :

0 4 FEV. 2025 par publication ou notification du ... et transmission en Préfecture du ... 0 /4 FEV. 2025.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut évalement être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr